

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19 juin 2024

OBJET	RAPPORTEUR	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2024	M. le Maire	Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2024.
Décisions du Maire	M. le Maire	Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions intervenues depuis le 27 mars 2024 : - Décision n°2024/11 du 29 mars 2024 : signature d'une convention fixant les modalités et le tarif de la prestation de "Vincent LIBERATOR" dans le cadre de la Fête du Cheval 2024 - Décision n°2024/12 du 11 avril 2024 : revalorisation des indemnités de repas versées aux assistantes maternelles de la crèche familiale - Décision n°2024/13 du 18 mai 2024 : signature d'un contrat avec la compagnie Pas d'Chichi pour un spectacle de Noël le 1^{er} décembre 2024 - Décision n°2024/14 du 4 juin 2024 : révision des tarifs du Centre Culturel et Sportif pour la saison 2024-2025 et du tarif de location des salles du château - Décision n°2024/15 du 7 juin 2024 : renouvellement par anticipation du contrat « carte achat public » avec la Caisse d'Epargne des Hauts de France - Décision n°2024/16 du 7 juin 2024 : désignation d'un responsable de programme du contrat « carte achat public » avec la Caisse d'Epargne des Hauts de France - Décision n°2024/17 du 7 juin 2024 : désignation d'un porteur de la carte Représentation du contrat « carte achat public » avec la Caisse d'Epargne des Hauts de France - Décision n°2024/18 du 7 juin 2024 : désignation d'un porteur de la carte Mairie du contrat « carte achat public » avec la Caisse d'Epargne des Hauts de France

Remplacement de Monsieur Stéphane FRANTZ dans les commissions	M. le Maire	Le Conseil Municipal PREND ACTE de la nomination de conseillers municipaux de la liste « Le bon sens pour Lamorlaye » afin de remplacer Monsieur Stéphane FRANTZ au sein des commissions suivantes : - Commission Ressources et Moyens Généraux : M. Jean-Michel MARCHAL - Commission d'appel d'offres (titulaire) : M. Robert TSCHANHENZ (titulaire) et Mme Yasmine CHANI (suppléante) - Commission de délégation de service public (titulaire) : M. Robert TSCHANHENZ (titulaire) et Mme Yasmine CHANI (suppléante) - Comité consultatif « construction d'une médiathèque municipale » : Mme Christine KLOECKNER
Mise à jour de la composition du Comité de jumelage de Lamorlaye	M. le Maire	Le Conseil Municipal PREND ACTE de la nomination de Mme Christine KLOECKNER, conseillère municipale de la liste « Le bon sens pour Lamorlaye », afin de remplacer Madame Valérie CARON au sein du Comité de jumelage de Lamorlaye pour corriger un doublon.
Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la création de la Médiathèque et d'une Salle d'action culturelle	M. le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom de la commune avec MARS ARCHITECTES l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la création de la médiathèque et de la salle d'action culturelle, annexé à la présente délibération, - CHARGE le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment sa transmission au contrôle de légalité et sa notification au comptable public assignataire de la commune.
Plan de financement modifié relatif à la création de la Médiathèque et de la Salle d'action culturelle	M. le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - ADOpte l'opération Médiathèque comportant la phase de réhabilitation de l'orangerie du château pour la création de la médiathèque et la phase création de la salle d'action culturelle de 200 places, - AUTORISE Monsieur le Maire à présenter une demande de financement et à signer tous les documents qui y seront associés selon les modalités de financement prévisionnel présentées pour chacune des phases, - AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution du marché public « Création d'une Médiathèque et d'une Salle d'action culturelle », - INSCRIT au budget de la commune les crédits correspondants.

Mise en place des astreintes pour la crèche familiale municipale	Alexandre GOUJARD	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE la mise en place des périodes d'astreinte d'exploitation afin d'assurer l'accompagnement des assistantes maternelles (gestion des situations d'urgence et les remplacements) ; ces astreintes seront organisées sur la semaine complète ou certains jours de la semaine, - FIXE la liste des emplois concernés comme suit : ▪ Educateur de jeunes enfants, ATSEM, - FIXE les modalités de compensation des astreintes et interventions comme suit : ▪ La rémunération des astreintes sera effectuée par référence au barème en vigueur au ministère de l'Intérieur pour les agents relevant des filières autre que la filière technique, ▪ En cas d'intervention, les agents percevront les indemnités horaires pour travaux supplémentaires correspondantes sur présentation d'un état détaillé comportant notamment l'origine de l'appel, le motif de sortie, la durée et les travaux engagés, ou se verront octroyer un repos compensateur, - CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Adhésion à la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du CDG60	Christine KLOECKNER	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE l'adhésion à la convention cadre unique relative aux services et missions facultatifs du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise, présentée en annexe, - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaires de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc...).
Ouverture d'enquête publique en vue du transfert d'office sans indemnités de voies privées dans le domaine public routier de la commune de LAMORLAYE (phase 2)	M. le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE le lancement de la procédure de transfert d'office dans le domaine public de la commune des parcelles privées cadastrées et décrites dans les tableaux présentés en annexe, - AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L 318-3 du code de l'urbanisme, en vue d'un transfert sans indemnité de ces parcelles constitutives de voies privées ouvertes à la circulation publique et de leur classement dans le domaine public communal de Lamorlaye, - AUTORISE Monsieur le Maire à désigner un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et d'accomplir toutes les formalités de publication et de notification nécessaires, - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'organisation de l'enquête publique.

Transfert de la compétence eau à la CCAC	M. le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, par 22 voix « pour » et 4 abstentions : - APPROUVE le transfert à la communauté de communes de l'Aire cantilienne de la compétence « eau » visée au 7° de l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales à compter du 1^{er} janvier 2025, - APPROUVE le principe du transfert à la CCAC de l'excédent budgétaire du SPIC afférent à la compétence « Eau », dérogeant ainsi au principe général de maintien dans le budget principal des résultats budgétaires des budgets annexes clos ; entendu que ce transfert sera définitivement opéré à l'issue de la clôture du compte administratif 2024, soit dans le courant de l'année 2025, - AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, - AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les actes nécessaires au transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2025.
Transfert de la compétence assainissement : demande d'adhésion au SICTEUB de certaines communes de la CCAC	M. le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, par 22 voix « pour » et 4 abstentions : - APPROUVE le transfert à la communauté de communes de l'Aire cantilienne de la compétence « assainissement » visée au 6° de l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales à compter du 1^{er} janvier 2025, - APPROUVE la demande d'adhésion de la communauté de communes de l'Aire cantilienne au SICTEUB à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les communes d'Apremont, Vineuil-Saint-Firmin, Gouvieux, Chantilly et Avilly-Saint-Léonard, - AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, - AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les actes nécessaires au transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2025.

Convention de groupement de commandes avec la CCAC pour la passation de marchés publics à bons de commandes pour des travaux de voirie	Robert TSCHANHENZ / M. le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE la participation de la Ville de Lamorlaye à un groupement de commandes pour la passation de marchés publics à bons de commandes pour des travaux de voirie, - APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet figure en annexe de la présente délibération, - DESIGNE les représentants suivants de la commune pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement : ▪ M. Robert TSCHANHENZ en qualité de titulaire, ▪ M. Alexandre GOUJARD en qualité de suppléant, - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, - AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.
Adhésion de la communauté de communes du Pays Noyonnais et de la Communauté d'agglomération du Beauvais au SE60	M. le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvais au SE60, - AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

LAMORLAYE, le 24 juin 2024.

Le Maire,



Nicolas MOULA